



**PRÉFET
DU CHER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Bourges, le
16/12/2020**

Abattoir de Blancfort (Cher) : mise en place d'une notification de suspension d'agrément

L'établissement d'abattage de Blancfort est assujéti, comme tout abattoir, au respect des normes en vigueur en matière de protection animale et de sécurité des aliments, conditionnant l'agrément sanitaire que l'Etat donne.

Pour s'en assurer, les services de l'État dans le département effectuent régulièrement des inspections dans cet établissement.

Une mise en demeure a été notifiée, en octobre dernier, à un transporteur pour remédier aux non-conformités concernant le transport des animaux vivants sur cet abattoir. Une nouvelle inspection en protection animale a été réalisée sur site le 11 décembre 2020, dans le cadre d'une série d'inspections programmées. Le rapport d'inspection, en date du 16 décembre, constate plusieurs non-conformités majeures montrant que l'abattoir est en perte de maîtrise sur le plan de la protection animale.

Face à cette situation, le Préfet du Cher a immédiatement engagé une notification de suspension d'agrément. Dans le cadre de la procédure contradictoire de notification d'une suspension d'agrément, l'exploitant dispose d'un délai de 48 heures pour mettre en place des mesures correctrices immédiates et un plan d'action structurel global. Faute de mesures satisfaisantes au regard de la protection animale, la suspension d'agrément sera notifiée à l'issue du délai de procédure contradictoire.

Contact presse
Bureau de la représentation de l'État
et de la communication
Tél : 02 48 67 18 18
Mél : pref-communication@cher.gouv.fr
www.cher.gouv.fr

Place Marcel Plaisant
CS 60022
18020 BOURGES CEDEX